

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TREIZE MARS (13/03/2025)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 23**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 10**

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Jessie COTTINET (Représentée par Madame Anne-Marie VOLLARS (DUPONT)), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

## ELECTIONS

01 – 13 mars 2025

### **1. Modification de la carte électorale**

Rapporteur : Monsieur Jérôme POUGNAND

**Vu** l'article R.40 du Code Electoral concernant les opérations préparatoires au scrutin ;

**Vu** la circulaire du 20 décembre 2007 (paragraphe 1.1) sur le déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 82-2024-08-28-00005 du 28 août 2024 désignant les bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu en commission électorale du 10 octobre 2024 ;

**Considérant** que le bureau de vote de Confluences a un nombre d'électeurs trop élevé pour un bon fonctionnement des opérations électorales ;

**Considérant** une meilleure cohérence entre la carte scolaire et la carte électorale  
Monsieur le Maire propose un nouveau découpage de la carte électorale concernant les bureaux de vote n° 2 (salle Confluences), n° 5 (La Mégère) et n° 6 (Mathaly).

### PROPOSITION DE MODIFICATION DU BUREAU DE VOTE DE CONFLUENCES

Vers bureau de La Mégère – 005 :

Rue	Section de rue	Total
Lieu-dit Selieres	0 à 9999	7
Chemin de Combeclairon	0 à 9999	8
Chemin de Piboul	0 à 9999	4
Côte de Pignols	1 à 9999 - Impairs	17
Chemin de Cimandel	0 à 9999	3
Chemin de Merle	1492 à 9999	13
Chemin d'Espis	0 à 9999	36
Chemin de Ferret	1 à 9999	4
Chemin de Carles	1 à 9999	6
TOTAL		98
Avant modification nombre d'électeurs		1093
Après modification nombre d'électeurs		1191

Vers bureau de Mathaly - 0006 :

Rue	Section de rue	Total
Lieu-dit Payé	0 à 9999	3
Chemin de Payé	1 à 9999	11
Côte de Saint-Julien	0 à 9999	108
Chemin du cimetière de Saint-Julien	0 à 9999	0
Chemin de Viarose	1 à 9999	6
Chemin de l'église de Viarose	0 à 9999	13
Chemin de Layé	0 à 9999	56
Chemin de Mathaly	1216 à 9998	5
Chemin de Rataboul	0 à 3018	29
Chemin de Rataboul	3020 à 6000	7
Chemin de la Serre du Moulin à vent	1451 à 9999	13
Chemin de La Serre du Roy	0 à 3890	67
Côte de Toulouse	1 à 9999	2
Chemin de Pélassié	0 à 9999	3
Chemin de Rau	1 à 9999	8
Chemin d'Aurimont	1 à 9999	2
Route de Laujol	1500 à 9999	88
Chemin de Payé à Laujol	1 à 9999	11
Lieu-dit Belle Ile	1 à 9999	2
TOTAL		434
Avant modification nombre d'électeurs		786
Après modification nombre d'électeurs		1220

Bureau de Confluences - 0002 :

Avant modification nombre d'électeurs	1787
Nombres électeurs vers La Mégère et Mathaly	532
Après modification nombre d'électeurs	1255

Autres bureaux de vote :

0001 - Hall de Paris	1420
003 - Ecole de Montebello	966
0004 - Ecole de Sarlac	1128
0007 - Ecole de Saint Benoit	790
0008 - Centre Culturel	976

Le service élections avec le service communication seront chargés chacun à leur niveau, d'informer les électeurs de la commune de ce changement.

Les électeurs concernés par cette modification du périmètre de vote des bureaux n° 2, 5 et 6, seront informés de façon individuelle.

Le service élections informera la préfecture avant le 31 août 2025 de cette modification afin qu'elle soit retenue dans le prochain arrêté préfectoral désignant les bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification de la carte électorale proposée,

**APPROUVE** le nouveau découpage électoral des bureaux de vote n° 2, n° 5 et n° 6.

Pour copie conforme  
Moissac, le 14 mars 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :